

Conseil Municipal du 19 février 2009

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE	X			
M. DEFRANCE		X		M. GEMEY
M. MALANDRIN	A partir de 19h05	X		M. LAURENT
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER	X			
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE		X		M. MOGIS
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		M. LOSSON

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. LAURENT**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 JANVIER 2009 :

Il s'agit du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2009.

Vote du Conseil Municipal :

M. LAURENT intervient en début de séance. Une copie de l'intervention est annexée au compte-rendu.

M. DURECU s'étonne de cette prise de position mais en prend acte.

Les membres du Conseil Municipal par 12 voix pour et 11 voix contre adoptent le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2009.

2) REMBOURSEMENT DES INTERETS DE LA LIGNE DE TRESORERIE DU SYNDICAT SCOLAIRE DE DOUDEVILLE :

Une délibération du Conseil Municipal est demandée par les services de la Trésorerie de Doudeville pour autoriser Monsieur le Maire à régler les intérêts de la ligne de trésorerie du Syndicat Scolaire de Doudeville (SIVOSS).

Ce remboursement fait suite au retard de versement de la participation communale de l'année 2007 à ce Syndicat.

Le montant du remboursement s'élève à 646.42 euros.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURECU présente à nouveau les éléments de ce dossier aux membres du Conseil Municipal.

M. FORTIN rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de fiscaliser cette participation en 2007 mais le syndicat scolaire ayant refusé la demande de la Commune.

M. DURECU fait remarquer qu'au final, la ville n'a pas réglé sa cotisation 2007 dans l'année ce qui a contraint le syndicat à contracter un emprunt.

La participation communale 2008 a été fiscalisée.

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 11 voix contre, acceptent le remboursement des intérêts de la ligne de trésorerie au Syndicat Scolaire, pour un montant de 646.42 euros.

3) PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS SCOLAIRE ET SPORTIVE DE DOUDEVILLE :

Nous avons reçu le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal à Vocations Scolaires et Sportives de Doudeville (SIVOSS).

M. LOSSON, vice-président de ce syndicat, présente ce rapport aux membres du Conseil Municipal.

Ce rapport pourra être consulté en Mairie, par tous les membres du Conseil Municipal.

Commentaires du Conseil Municipal :

M. LOSSON, vice-président de ce syndicat, présente ce rapport aux membres du Conseil Municipal.

M. FORTIN demande qu'une copie de ce rapport, en plusieurs exemplaires, soit transmise aux membres du Conseil Municipal pour pouvoir en prendre plus ample connaissance.

4) SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS – PARTICIPATION COMMUNALE 2009 :

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2009 au Syndicat Mixte des Bassins Versants.

Notre participation pour 2009 s'élève à 27 955.15 euros.

Notre participation pour l'année 2008 était de 25 004.25 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2007 était de 26 086.49 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2006 était de 25 186.90 euros, fiscalisée.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la **fiscalisation** de la participation ou **l'inscription au budget primitif communal** 2009.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LAURENT précise que le calcul des participations communales est basé sur la population, la surface de la Commune et le potentiel fiscal.

M. DURECU propose la fiscalisation de cette participation.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent la fiscalisation de cette participation pour l'année 2009.

5) PETITION CONTRE LE PROJET DE DEMENAGEMENT ET D'AGRANDISSEMENT DU MAGASIN CHAMPION :

Nous avons reçu une pétition qui est actuellement diffusée sur Doudeville, concernant le projet de déménagement et d'agrandissement du magasin Champion.

Une copie de cette pétition est annexée à l'ordre du jour.

Commentaires du Conseil Municipal :

M. PERCHE informe les membres du Conseil Municipal qu'il a pris acte de cette pétition.

M. FORTIN s'interroge sur l'évolution des études du cabinet EUCLYD.

M. DURECU répond que cette question sera évoquée au point 17 de l'ordre du jour.

6) TERRAIN COMMUNAL HARCANVILLE – AVIS DES DOMAINES :

Nous avons reçu l'avis des domaines concernant le bien cadastré A9, sis 1 route de la gare à Harcanville. Ce bien est estimé à 77 000 euros.

Les membres du Conseil municipal doivent décider de la mise en vente de ce bien qui sera confiée à l'agence immobilière de Doudeville.

Commentaires et Vote du Conseil Municipal :

M. DURECU souligne que cette proposition est un prix de base.

M. FORTIN rappelle que l'estimation des domaines est souvent minorée.

M. DURECU propose un prix minimum de vente à 95 000 euros.

Les membres du Conseil Municipal par 18 voix pour, 1 contre (M. GEMEY) et 4 abstentions (M. DUFOUR, M. LAURENT, M. MALANDRIN, MME LEGER), décident de la mise en vente de ce bien pour un montant de 95 000 euros. La vente sera confiée à l'agence immobilière de Doudeville.

7) VENTE DE L'ANCIENNE CASERNE :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 23 septembre 2008, il a décidé la mise en vente des biens immobiliers appartenant à la commune, au vu, tant de l'avis des domaines qu'en suite de la décision de la Commission « Urbanisme ».

Une société s'est portée acquéreur de divers lots constituant l'ancienne caserne, dans un immeuble de Doudeville, 5 et 7 Place Durozey (AE145 anciennement 146) au prix de CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (125 000 euros) net vendeur.

Le Conseil Municipal est invité à : autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document qui en sera la suite ou la conséquence en l'Étude de Maîtres LALOUX et HERMAY, notaires associés à YVETOT, aux frais des acquéreurs.

Commentaires et Vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN s'interroge sur le choix du Notaire et s'étonne que la Commune ne fasse pas travailler les notaires doudevillais.

M. PERCHE répond que c'est le choix de la Municipalité.

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 11 voix contre, autorisent M. Le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document qui en sera la suite ou la conséquence en l'Étude de Maîtres LALOUX et HERMAY, notaires associés à YVETOT, aux frais des acquéreurs.

8) VENTE DE LA MARE - ZA DU CHAMP DE COURSES :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 16 septembre 2008, il a décidé la cession de la mare et de la voirie de la zone d'activités du champ de courses appartenant à la Commune, à la Communauté de Communes, au vu de la décision de la Commission « Urbanisme ».

La communauté de communes « Plateau de Caux – Fleur de Lin » a accepté de se porter acquéreur de la mare et de la voirie de la zone d'activités du Champ de courses 76560 Doudeville au prix de UN EUROS CINQUANTE CENTS (1 euros 50 CENTS) net vendeur.

Le Conseil Municipal est invité à : autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document qui en sera la suite ou la conséquence en l'Etude de Maîtres LALOUX et HERMAY, notaires associés à YVETOT, aux frais des acquéreurs.

Commentaires et Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 11 voix contre, autorisent M. Le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document qui en sera la suite ou la conséquence en l'Etude de Maîtres LALOUX et HERMAY, notaires associés à YVETOT, aux frais des acquéreurs.

9) ECLAIRAGE PUBLIC BOIS BAUCHER - FINANCEMENT :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 16 décembre dernier, il a été décidé d'inscrire cette dépense au budget 2009 et au programme du SMERGDOF.

Le Conseil municipal doit désormais décider du mode de financement :

- Soit par l'apport en capital : dans ce cas, la commune règle un acompte de 60% de 17 010.41 euros ce qui correspond à un montant de 10 206 euros. Le solde sera réglé à la fin des travaux.
- Soit par l'emprunt de la somme HT: dans ce cas, l'emprunt est effectué par le SMERGDOF auprès du syndicat départemental d'énergie. L'annuité d'emprunt sera incluse dans la participation de la commune à recouvrer par le biais des centimes syndicaux. Seul la TVA sera à régler au SMERGDOF car l'emprunt s'effectue sur le montant HT.

Commentaires et Vote du Conseil Municipal :

M. DURECU propose de retenir l'apport en capital pour financer ces travaux. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent l'apport en capital comme financement de ces travaux.

10) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE – FRAIS DE FONCTIONNEMENT – LUNDI 09 FEVRIER 2009 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
MME LEGER			X	
M. FORTIN			X	
MME CURDEL			X	
MME MORIN	X			
MME DUROZEY (suppléante invitée)				
MME LECLERC (suppléante invitée)				

NOM DE LA COMMUNE	Nom du représentant	Présents	Absents excusés	Absents
AMFREVILLE LES CHAMPS	M. LEBOUIC	X		
ANNEVILLE				
BACQUEVILLE EN CAUX	M. DELARUE	X		
BENESVILLE		X		
CARVILLE POT DE FER		X		
FULTOT	MME GABEL	X		
GONZEVILLE	M. ROUSSEL	X		
GUEURES				
HARCANVILLE	MME TAILLEFER	X		
HEBERVILLE				
LAMBERVILLE				
PRETOT VICQUEMARE	M. LARCHEVEQUE	X		
ROBERTOT	MME DUSSAUX	X		
ROUTES	M. FOURNIL	X		
ST LAURENT EN CAUX				
ST PIERRE BENOUVILLE				
VAL DE SAANE				
VEAUVILLE LESQUELLES				
SASSEVILLE				
SIVOSS ETALLEVILLE - BERVILLE	M. CORNU	X		

1-EFFECTIFS SCOLAIRES 2008/2009 :

	Doudeville Maternelle	Doudeville Primaire	Hors- Doudeville Maternelle	Hors- Doudeville Primaire	Total 2008/ 2009	Total 2007/ 2008
Ecole BRETON		139		115	254	266
Ecole MENSIRE	83		62		145	143
Ecole Ste Marie	11	24	49	80	164	169
	Collège de Doudeville					
C.E.S	390					372

Soit un total de **953** enfants scolarisés à Doudeville.

M. LOSSON présente les effectifs aux Maires présents.

Lors de la dernière réunion avec l'inspection académique, une classe pourrait être fermée à Saint Laurent en Caux et une autre s'ouvrirait à Doudeville (à l'école maternelle), dès la rentrée prochaine.

Les Maires présents s'inquiètent de la concentration des effectifs scolaires sur le territoire de Doudeville, au détriment des autres écoles du Canton.

Les membres de la Commission scolaire prennent acte de ces remarques mais la décision d'inscrire les élèves dans les écoles revient exclusivement aux parents.

2-BILAN DE FONCTIONNEMENT POUR LES ECOLES PUBLIQUES :

2-1 - ECOLE PRIMAIRE J.BRETON - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET RECETTES :

Le bilan comptable de l'année scolaire 2007-2008 a été dressé pour l'école primaire BRETON.

Il apparaît un montant total des dépenses de :

235 444.79 euros

Pour mémoire : 2006/2007 : 209 655.74 euros

Le montant total des recettes s'élève à :

9 843.76 euros

Pour mémoire : 2006/2007 : 10 123.58 euros

Le déficit s'établit à 225 601.03 euros.

Pour l'année 2006/2007, le déficit était de 199 532.16 euros.

Pour un total de 266 élèves dont 104 hors Doudeville, la dépense par élève s'élève à 848.12 euros.

Pour mémoire, l'année précédente, le bilan a fait apparaître un coût par élève de : 785.56 euros.

2-2 - ECOLE MATERNELLE MENSIRE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET RECETTES :

Le bilan comptable de l'année scolaire 2007-2008 a été dressé pour l'école maternelle MENSIRE.

Il apparaît un montant total des dépenses de :

173 784.50 euros

Pour mémoire : 2006/2007 : 160 427.42 euros

Le montant total des recettes s'élève à :

0 euros

Pour mémoire : 2006/2007 : 0 euros

Le déficit s'établit à 173 784.50 euros.

Pour l'année 2006/2007, le déficit était de 160 427.42 euros.

Pour un total de 143 élèves dont 68 hors Doudeville, la dépense par élève s'élève à 1 215.28 euros.

Pour mémoire, l'année précédente, le bilan a fait apparaître un coût par élève de : 1162.52 euros.

M. LOSSON précise aux Maires présents que les bilans sont grevés par les reports de factures de l'année précédente, qui n'ont pu être réglées faute de trésorerie suffisante. Une ligne de trésorerie a été débloquée pour régler au plus vite ces échéances : les charges d'intérêts relatifs au déblocage de cette ligne de trésorerie ne sont pas imputées aux bilans de fonctionnement des écoles, de même que les intérêts d'emprunt liés aux investissements.

M. CORNU souligne aussi le coût important de la piscine (doublement du prix d'entrée à la piscine).

La piscine de Saint Valéry en Caux est intercommunale (Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre).

Notre Communauté de Communes n'étant pas partie prenante de cet équipement, une motion des Conseils Municipaux semble être l'échelon pour intervenir sur ce point .

Les Maires présents demandent aussi un bilan financier du restaurant scolaire de Doudeville.

FIN DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Commentaires et Vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN précise que la fermeture de classe à Saint Laurent en Caux n'est pas actée : ce n'est qu'une préfiguration de fermeture.

M. GEMEY s'interroge sur l'augmentation des entrées piscine à Saint Valéry en Caux pour les enfants de notre école élémentaire.

M. DURECU précise que ce prix d'entrée comprend la mise à disposition totale de la piscine et des maîtres nageurs pendant ce temps scolaire. Ce sujet a d'ailleurs été abordé lors d'une réunion de l'amicale des maires du canton et un courrier doit être envoyé à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, gestionnaire de cette piscine. Concernant les frais de fonctionnement de nos écoles primaires, **M. DURECU** ajoute que les maires concernés désireraient une approche plus collective, et pour certains une intégration de nos écoles dans un syndicat scolaire.

M. LOSSON termine en rappelant que l'objectif est d'améliorer les rapports avec les maires concernés. L'envoi des comptes rendus des commissions scolaires, la visites des écoles et du restaurant scolaire sont les premiers signes de cette réelle volonté de concertation.

11) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX DU 10 FEVRIER 2009
– PREPARATION BUDGETAIRE:

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	SUPPLEANTS DE
M. DURECU	X			
M. ORANGE	X			
MME LECLERC		X		
M. CROCHEMORE	X			
M. LAURENT	X			
M. DUFOUR	X			
M. METAIS	X			
SUPPLEANTS				
M. BELLIERE	X			MME LECLERC
M. DEFRANCE				

Les membres de la commission ont décidé d'effectuer les travaux suivants en priorité : (dans l'attente des devis complémentaires les montants qui suivent sont des estimations)

- Rénovation du local de l'ADMR	1 000 €
- Rénovation du local de la banque alimentaire	1 500 €
- Achats de trois aspirateurs	2 100 €
- Faux plafond Classes de l'école BRETON	25 000 €
- Achat d'une machine à laver	600 €
- Rénovation Toilettes de l'école Breton	8 000 €
- Pose d'une chaudière à gaz au presbytère	15 000 €
- Etude diagnostic Handicap	20 000 €
- Achat d'un frigidaire pour la Mairie	1 500 €
- Pose d'un abribus à Vautuit	3 500 €
- Remplacement d'un candélabre sur la Place	1 800 €
- Divers travaux de signalisation	9 800 €
- Achat d'outillage pour atelier	2 000 €
- Achat d'un véhicule utilitaire léger	12 000 €
- Achat d'un micro tracteur	20 000 €
- Divers travaux de voirie	Non estimé
- Achat d'un piano	6 000 €
- PLU	20 000 €

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN souhaiterait connaître l'utilité d'un micro tracteur.

M. ORANGE répond qu'il va servir notamment à l'entretien de la zone d'infiltration de la station d'épuration.

12) QUESTIONS DIVERSES :

M. DURECU expose le dossier de la maison de retraite.

M. GEMEY demande si la proposition alternative concernant les taux d'imposition communaux a été présentée au Préfet.

M. DURECU répond que seule la délibération du Conseil Municipal a été transmise à la Préfecture. Il ajoute que l'autorité de tutelle peut encore faire des remarques de même que la Chambre régionale des comptes.

M. FORTIN demande si nous avons obtenu de nouveaux développements concernant les achats d'eau à Doudeville (Dossier VEOLIA).

M. DURECU précise qu'à ce jour aucune nouvelle information lui a été transmise.

M. GEMEY, au nom des membres du Conseil Municipal, présente ses condoléances à **M. MOGIS**.

M. BARRE signale la présence de nombreuses déjections canines sur la pelouse devant l'église.

M. LAURENT précise que la visite des ouvrages de rétention d'eau appartient désormais aux membres titulaires et suppléants des Bassins Versants.

M. LOSSON informe les membres du Conseil Municipal que l'inauguration de la bibliothèque aura lieu le 19 mars à 18 H 00.

M. MERIT (public) précise qu'il serait opportun de rappeler aux particuliers leurs obligations de déneigement devant leur entrée, l'éclairage nocturne du restaurant scolaire et la mise en place de la zone bleue.

13) LOCATION DES VITRINES DU CARREFOUR DU LIN :

Nous avons 20 vitrines au Carrefour du Lin et nous pouvons louer certaines d'entre elles aux commerçants et artisans du « Pays Plateau de Caux Maritime ».

Les prix proposés sont :

- 30 euros par vitrine entière et par an (5 niveaux)
- 15 euros pour une demi-vitrine (2 niveaux)
- 10 euros pour un seul niveau

Mise en place du dispositif : 1^{er} avril 2009

Avis et vote du Conseil Municipal :

L'instauration d'un tarif de location des vitrines du Carrefour du Lin pourrait avoir un effet d'éviction des commerçants doudevillais par rapport aux commerçants du pays, selon M. GEMEY.

M. LOSSON pense que c'est un moyen de redonner un souffle à ce mode d'exposition.

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour (majorité municipale + Mme DUROZEY, CURDEL et M. FORTIN) et 8 abstentions, acceptent le principe de location des vitrines du Carrefour du Lin, aux prix énoncés plus haut dans la délibération.

14) CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA LOCATION DES VITRINES DU CARREFOUR DU LIN :

Pour effectuer l'encaissement des droits relatifs à la location des vitrines du Carrefour du Lin, il est nécessaire de créer une régie de recettes.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour (majorité municipale + Mme DUROZEY, CURDEL et M. FORTIN) et 8 abstentions décident de la création d'une régie de recettes pour effectuer l'encaissement des droits relatifs à la location des vitrines du Carrefour du Lin.

15) SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS SCOLAIRE ET SPORTIVE DE DOUDEVILLE - PARTICIPATION COMMUNALE 2009 :

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2009 au Syndicat intercommunal à vocations scolaire et sportive de Doudeville.

La participation pour 2009 s'élève à 61 082.56 euros.

Notre participation pour l'année 2008 était de 58 752.00 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2007 était de 59 901.23 euros, mandatée le 06/05/2008.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la **fiscalisation** de la participation ou **l'inscription au budget primitif communal** 2009.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent la fiscalisation pour le règlement de cette participation pour l'année 2009.

16) AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU CENTRE DE LOISIRS – CAF DE ROUEN :

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'année 2009.

Cette délibération peut être élargie aux années suivantes, car cet avenant à la convention signée avec la Caisse d'allocations familiales est demandé tous les ans pour renouveler notre partenariat financier avec cet organisme.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'année 2009.

17) ENGAGEMENT REVISION POS :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et R.123-21-1, L300-2.

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre date de l'opportunité et de l'intérêt pour la commune d'engager une procédure de révision simplifiée
- de préciser les objectifs de la commune comme suit : Etendre la Zone d'activités afin d'accueillir le supermarché et conserver ainsi cette activité sur le territoire de la Commune
- d'ouvrir la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités définies ci après :
 - Affichage dans les lieux suivants :
 - Panneaux à l'extérieur de la Mairie,
 - A l'entrée de la Mairie,
 - des différentes étapes de la révision simplifiée du POS
- Mise à disposition du public de registre où toutes observations pourront être consignées :
- de charger un bureau d'études de réaliser les études nécessaires à la révision simplifiée du POS
- de tirer le bilan de la concertation et de la clôturer, préalablement à l'approbation

- de demander conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme que les services de la direction départementale de l'équipement de la Seine Maritime soient mis gratuitement à la disposition de la Commune pour assurer la conduite de la procédure.
- De donner autorisation au Maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à la révision simplifiée du POS
- De notifier le cas échéant, la présente délibération à :
 - _ Monsieur le Préfet de la région Haute Normandie, préfet de Seine Maritime
 - _ Monsieur le Président du Conseil Régional de Haute Normandie
 - _ Monsieur le Président du Conseil Général de Seine maritime
 - _ Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie de Rouen
 - _ Monsieur le Président de la chambre des métiers de Seine Maritime
 - _ Monsieur le Président de la chambre d'agriculture de Seine Maritime
 - _ Monsieur le Président du Pays Plateau de Caux maritime
 - _ Monsieur le Président de la DDI
- Conformément à l'article R. 123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie

Commentaires et Vote du Conseil Municipal :

M. PERCHE rappelle l'historique de la naissance de ce projet. Il précise qu'un accord tacite entre la Communauté de Communes et l'ancienne municipalité fixait la départementale 20 comme séparation entre la zone artisanale de la Communauté de Communes et la zone à vocation commerciale de la Ville de Doudeville pour y installer un supermarché.

M. MALANDRIN ajoute, qu'à l'époque des faits, certains maires de la Communauté de Communes ont souhaité acquérir à ce terrain dès lors que la Commune de Doudeville avait projeté d'y installer un supermarché.

MM. MALANDRIN et GEMEY s'interrogent sur le devenir du centre bourg après le déménagement de Champion : maintien de la poissonnerie, accessibilité du magasin pour les personnes sans moyen de transport, concurrence envers le commerce local...

Concernant l'accessibilité du magasin pour les personnes sans moyen de transport, M. PERCHE précise qu'il existe un service du Département, « le transport à la demande », mis en place dans d'autres cantons. Ce dispositif pourrait convenir dans le cas présent et il invite le Conseiller Général du canton à solliciter les services du Département pour une mise en place rapide sur notre territoire.

Concernant les autres points soulevés, M. PERCHE explique qu'il est difficile d'obtenir des garanties fermes et définitives sur le devenir de la place laissée vacante par le magasin Champion.

Les membres du Conseil Municipal, par 13 voix pour (Majorité municipale +M. MALANDRIN), 2 voix contre (M. FORTIN, MME CURDEL) et 8

abstentions, décident d'engager la procédure de révision simplifiée du POS dont les termes sont énoncés ci dessus.

18) LOTISSEMENT BOIS BAUCHER - AMENAGEMENT DE L'ENTREE :

Pour donner suite aux délibérations du 1^{er} mars 2005 et du 12 septembre 2006 et conformément aux conventions signées entre la commune et les consorts Coquatrix et les époux Pot, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les termes de ces conventions.

Commune de Doudeville/ Consort Coquatrix :

La cession se fera à charge pour la Commune de payer, au jour de la signature de l'acte de vente, un prix de quinze euros par mètre carré, de régler les frais d'acquisition et de division et de clore le terrain des cédantes, pour la partie vendue, au moyen de pieux et grillages neufs, conformes à l'existant.

Commune de Doudeville/ Epoux Pot :

La cession se fera à la charge de la commune de payer, au jour de la signature de l'acte de vente, un prix de quinze euros par mètre carré, de régler les frais d'acte de vente et les frais de division, de faire un revêtement en enrobé entre la barrière existante actuellement et la route d'Yvetot et de clore le terrain restant appartenir aux époux Pot en bordure de la partie acquise par la commune. (pieux ciment et grillage)

Prix parcelle consorts Coquatrix : 15 euros x 44 m² = **660 euros**

Prix parcelle Epoux Pot : 15 euros x 45 m² = **675 euros**

Les membres du Conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de ces deux parcelles aux prix cités ci dessus.

Commentaires et Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur Le Maire à signer l'acte d'acquisition de ces deux parcelles.

19) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 16 FEVRIER 2009 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
MME LEGER			X	
M. FORTIN	X			
MME CURDEL			X	
MME MORIN	X			
MME DUROZEY (suppléante invitée)				
MME LECLERC (suppléante invitée)				

Invitées présentes : Mme TONNERRE
 Mme MARTIN
 Mme ROUGEOLLE

1-EFFECTIFS SCOLAIRES 2008/2009 :

	Doudeville Maternelle	Doudeville Primaire	Hors- Doudeville Maternelle	Hors- Doudeville Primaire	Total 2008/ 2009	Total 2007/ 2008
Ecole BRETON		139		115	254	266
Ecole MENSIRE	83		62		145	143
Ecole Ste Marie	11	24	49	80	164	169
	Collège de Doudeville					
C.E.S	390					372

Soit un total de **953** enfants scolarisés à Doudeville.

2-BILAN DE FONCTIONNEMENT POUR LES ECOLES PUBLIQUES :

2-3 - ECOLE ELEMENTAIRE J.BRETON - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET RECETTES :

Le bilan comptable de l'année scolaire 2007-2008 a été dressé pour l'école élémentaire BRETON.

Il apparaît un montant total des dépenses de :

235 444.79 euros

Pour mémoire : 2006/2007 : 209 655.74 euros

Le montant total des recettes s'élève à :

9 843.76 euros

Pour mémoire : 2006/2007 : 10 123.58 euros

Le déficit s'établit à 225 601.03 euros.

Pour l'année 2006/2007, le déficit était de 199 532.16 euros.

Pour un total de 266 élèves dont 104 hors Doudeville, la dépense par élève s'élève à 848.12 euros.

Pour mémoire, l'année précédente, le bilan a fait apparaître un coût par élève de : 785.56 euros.

2-4 - ECOLE MATERNELLE R.MENSIRE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET RECETTES :

Le bilan comptable de l'année scolaire 2007-2008 a été dressé pour l'école maternelle MENSIRE.

Il apparaît un montant total des dépenses de :

173 784.50 euros

Pour mémoire : 2006/2007 : 160 427.42 euros

Le montant total des recettes s'élève à :

0 euros

Pour mémoire : 2006/2007 : 0 euros

Le déficit s'établit à 173 784.50 euros.

Pour l'année 2006/2007, le déficit était de 160 427.42 euros.

Pour un total de 143 élèves dont 68 hors Doudeville, la dépense par élève s'élève à 1 215.28 euros.

Pour mémoire, l'année précédente, le bilan a fait apparaître un coût par élève de : 1162.52 euros.

Avis de la Commission :

M. LOSSON précise que l'évolution des frais de fonctionnement est essentiellement due aux reports des factures qui n'ont pu être mandatées.

3-VOYAGES SCOLAIRES :

En 2008, une somme de 10.70 euros a été allouée par élève pour les écoles maternelle et élémentaire.

Sorties culturelles programmées pour l'école maternelle en 2009 :

- Sortie au parc « La France en miniature » (4 500.00 euros)
- Sortie à l'exposition de Blosseville (500.00 euros)

Sorties culturelles programmées pour l'école élémentaire en 2009 :

- Sortie au Rayon Vert (pour les Cp et Ce₁)
- Sortie « Ecole et cinéma » : projection de trois films (Ce₂/Cm₁/Cm₂)
- Sortie à l'exposition de Blosseville (Cp et Ce₁)
- Sortie au musée des Beaux Arts de Rouen (Cm₁)
- Sortie à la galerie Duchamps (classe de CLIS)

Avis de la Commission pour le budget 2009 :

Ecole maternelle : 145 élèves x 10.70 = 1 551.50 euros

Ecole primaire : 254 x 10.70 = 2 717.80 euros

Total dotation « voyages scolaires » : 4 269.30 euros

4- FOURNITURES SCOLAIRES :

Ecole élémentaire

En 2008, une somme de 35.00 euros par élève de l'école élémentaire a été allouée.

Avis de la Commission pour le budget 2009 :

35.00 euros par élève soit 254 x 35 = **8 890.00 euros**

Manuels scolaires : **1 000.00 euros** alloués en 2008 pour l'achat de livres scolaires

Petit matériel : **380.00** euros pour l'achat de livres et de CD ROM d'anglais et d'allemand, en 2008 – **Pour 2009, CD ROM d'anglais uniquement -**

Matériel sportif : **230.00** euros, en 2008

Avis de la Commission pour le budget 2009 :

Reconduction des sommes allouées pour l'année 2009.

CLIS : **500.00** euros pour la classe de CLIS, qui comptait **12** élèves en 2008.

Avis de la Commission pour le budget 2009 :

Considérant la reconduction des sommes allouées aux fournitures scolaires, pour l'école élémentaire, le montant minimum à inscrire au budget 2009 est de :

11 000.00 euros

Ecole maternelle

En 2008, une somme de 35.00 euros par élève de maternelle a été allouée.

Avis de la Commission pour le budget 2009 :

35.00 euros par élève soit $145 \times 35 = 5\,075.00$ euros

Considérant l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2009/2010, la Commission scolaire doit prévoir au budget les sommes induites par l'arrivée de 13 élèves supplémentaires :

35.00 euros par élève soit $13 \times 35 = 455.00$ euros

Considérant la reconduction des sommes allouées aux fournitures scolaires, pour l'école maternelle et la prise en compte de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2009/2010, le montant minimum à inscrire au budget 2009 est de :

5 530.00 euros

5- CLASSES DECOUVERTES, CLASSES CULTURELLES :

Quelle subvention devons-nous accorder à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour financer les classes découvertes ? En 2007-2008, une subvention de 32.01 euros par élève Doudevillais avait été accordée.

Avis de la Commission pour le budget 2009 :

Total dotation « classes découvertes – classes culturelles » :

Ecole primaire : $139 \times 32.01 = 4\,449.39$ euros

Madame MARTIN informe les membres de la Commission qu'il reste un solde de 4 708.00 euros pour clore le financement du voyage à Londres.

Cette somme peut être financée par la coopérative scolaire mais réduirait les possibilités de sorties pour les autres classes.

La Commission scolaire préconise à Madame la Directrice de solliciter le Comité de Jumelage pour subventionner le solde restant à la charge de la coopérative.

Suivant la réponse du Comité de Jumelage, la Commission scolaire engagera la subvention nécessaire pour aider au financement de ce voyage.

6- FETES DE NOEL :

6.1) Ecole maternelle :

Pour l'année 2008, les sommes allouées étaient de : 7.70 euros par élève soit 1 101.10 euros pour les 143 élèves.

Pour l'année 2009 :

La Commission scolaire décide de porter la somme allouée aux fêtes de Noël à 8.00 euros par enfant de l'école maternelle :

Ecole maternelle : $145 \text{ élèves} \times 8.00 \text{ euros} = 1\,160.00$ euros

Considérant l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2009/2010, la Commission scolaire doit prévoir au budget les sommes induites par l'arrivée de 13 élèves supplémentaires :

$13 \text{ élèves} \times 8.00 \text{ euros} = 104.00$ euros

Total dotation « Fêtes de Noël » pour l'école maternelle : 1 264.00 euros

6.2) Ecole élémentaire :

Pour l'année 2008, les sommes allouées étaient de : 4.50 euros par élève soit 1 197.00 euros pour les 266 élèves.

Pour l'année 2009 :

La Commission scolaire décide de porter la somme allouée aux fêtes de Noël à 5.00 euros par enfant de l'école élémentaire :

Ecole élémentaire : 254 x 5.00 euros = 1 270.00 euros

Considérant l'augmentation des sommes allouées aux fêtes de Noël, pour les écoles primaires et la prise en compte de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2009/2010 à l'école maternelle, le montant minimum à inscrire au budget 2009 est de :

2 534.00 euros

7- R.A.S.E.D. (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) SUBVENTION :

La commission a accordé une subvention de 305.00 euros pour l'année 2008. Peut-on envisager une reconduction pour 2009 ?

Avis de la Commission pour le budget 2009 :

La Commission scolaire décide de maintenir cette subvention, à hauteur de 305.00 euros pour l'année 2009.

8 -MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE :

La Commission Scolaire, sur proposition des Directrices des écoles, a confié la maintenance informatique à la société ORDI.NET de Doudeville.

Avis de la Commission pour l'année 2009 :

Concernant la prestation de maintenance informatique, les directrices des écoles primaires sont satisfaites des interventions de la société ORDI.NET

9- INTERVENANT EN MUSIQUE :

En 2008, la Commission Scolaire avait accordé une dotation de 250.00 euros pour la commande des CD nécessaires à l'initiation musicale.

Avis de la Commission pour l'année 2009 :

La Commission scolaire décide de maintenir cette dotation, à hauteur de 250.00 euros pour l'année 2009

10- BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE (Dotation, Achat livres) :

En 2008, la Commission Scolaire avait accordé une dotation de 400.00 euros pour l'achat de livres, à la bibliothèque de l'école élémentaire.

Avis de la Commission pour l'année 2009 :

La Commission scolaire décide de maintenir cette dotation, à hauteur de 400.00 euros pour l'année 2009

11 - PISCINE :

Pour l'école primaire :

Le lundi : 48 élèves x 4.70 euros + 119.00 euros par séance pour le transport
= 344.60 euros, par lundi. (13 lundis)

Le mardi : 49 élèves x 4.70 euros + 119.00 euros par séance pour le transport
= 349.30 euros, par mardi. (15 mardis)

Le vendredi : 12 élèves x 4.70 euros + 110.00 euros par séance pour le transport
= 166.40 euros, par vendredi. (13 vendredis)

Coût total :

- Lundis : 4 479.80 euros
- Mardis : 5 239.50 euros
- Vendredis : 2 163.20 euros

Soit : 11 882.50 euros

Avis de la Commission pour l'année 2009 :

**La Commission scolaire décide de reconduire les sommes allouées aux « sorties piscine » à l'école élémentaire, pour l'année en cours.
Considérant l'augmentation continue des « entrées piscine » et du transport scolaire, la Commission scolaire s'interroge sur le devenir de ces sorties pour les années à venir.**

12 -FOURNITURE DE MATERIEL ET TRAVAUX (MANDATEMENT 2008) :

Matériel et travaux de bâtiments de l'école J. Breton :

Opérations mandatées en 2008 :

	euros
Fourniture de panneaux - HELIO SERVICE	273.91
Mobilier psychologue - CAMIF	319.93
Toiture - DELALONDE	502.32
Toiture - DELALONDE	413.01
Toiture - DELALONDE	374.10
Toiture - DELALONDE	1051.03
Toiture - DELALONDE	619.66
Toiture - DELALONDE	1380.82
Total 2008 :	4 934.78

Matériels et travaux de bâtiments de l'école R. Mensire :

Opérations mandatées en 2008 :

	Euros
Fourniture panneaux - RAYNAUD	193.75
Total 2008 :	193.75

13 - BUDGET INVESTISSEMENT 2009 :

1- Ecole maternelle :

Définitions des besoins pour 2009

Matériel :

- Matériel nécessaire à l'ouverture d'une classe supplémentaire :
- Deux bureaux adultes
- Deux chaises adultes
- 30 tables enfants et 30 chaises enfants (récupération possible classe de Mme DEFRANCE)
- Etagères
- Meubles de rangement
- Tableaux aimantés
- Chevalet

- Mobilier de cuisine
- Ordinateur
- Imprimante
- Jeux éducatifs
- Poupées

- Considérant l'ouverture d'une classe supplémentaire, il faut repenser l'agencement des dortoirs et envisager de limiter l'accueil des « tout petits » à la matinée pour éviter les siestes de l'après-midi. (26 élèves au maximum dans chaque dortoir)

- Matériel informatique : imprimante du bureau de la directrice et demander un devis pour une imprimante laser, mise en réseau.

- Deux écrans pour les ordinateurs

- Tableau aimanté pour chaque classe (dimensions déjà fournies)

Travaux divers :

- Aménagement nécessaire à l'ouverture d'une classe supplémentaire.
- Grillage en plaque soudée (2 lieux)
- Peinture et entretien divers
- Gouttière au niveau de la salle de jeux

Pour 2010 : Penser au réaménagement de la cour de récréation

2- Ecole élémentaire :

Définitions des besoins pour 2009

Matériel :

- Matériel informatique : Ordinateur du bureau de la secrétaire

- Achat d'ordinateurs pour ouvrir une classe informatique : voir pour l'achat d'ordinateurs d'occasion et/ou demander une subvention pour financer ces acquisitions (quatre renouvellements éventuels)

- Renouvellement du mobilier scolaire, classe par classe (Cm₁ en premier)

- Changer le bureau de la directrice

Travaux divers :

- Faux plafonds des classes (estimation : 25 000.00 euros)
- Rénovation des toilettes extérieures (estimation : 8 000.00 euros)
- Peinture des couloirs (RDC et étage)
- Peinture de la salle des maîtres

Avis de la Commission pour l'année 2009 :

Les besoins en matériel et travaux feront l'objet de devis et seront inscrits, dans la limite des autorisations budgétaires possibles, en section d'investissement.

14 - QUESTIONS DIVERSES :

A la rentrée 2009/2010, une ouverture de classe aura lieu à l'école maternelle. Pour accueillir les élèves supplémentaires, nous avons proposé de retenir l'ancienne bibliothèque associative comme lieu de la nouvelle classe.

Madame GALLE, Inspecteur de l'éducation nationale, à l'occasion d'une visite des locaux scolaires, a donné un avis défavorable.

La nouvelle classe pourrait donc s'ouvrir en lieu et place d'un dortoir ou de la bibliothèque de la maternelle actuelle.

Prévoir une réunion entre les écoles primaires et le centre de loisirs afin de rappeler et adapter la convention existant entre eux.

Conformément à la procédure d'inscription d'un enfant aux écoles publiques de Doudeville, les directrices confirment bien qu'elles ne prennent en compte que les enfants ayant un accord de la municipalité de domicile (pour les enfants non doudevillais). Donc, les enfants non doudevillais arrivant dans nos écoles sont consciemment envoyés par les autres municipalités.

M. LOSSON va revoir l'organisation des ouvertures et fermetures des accès aux écoles primaires afin de sécuriser les enfants dans l'enceinte des établissements.

FIN DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Commentaires et Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le compte rendu de la commission scolaire du 16 février dernier.

20) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FOIRES ET MARCHES DU 18 FEVRIER 2009 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE			X	
M. BELLIERE		X		
Mme MORIN		X		
M. LOSSON (suppléant)	X			
M. MALANDRIN (suppléant)				
M. VASSE	X			

A- PRINCIPAUX TARIFS OU REGLEMENTS EN VIGUEUR :

- **Bilan des droits de place 2008, en euros :**

	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Recettes</i>	7 281.70	7 646.20	7 924.75	8 307.35	8 267.45
<i>Dépenses</i>	3 686.01	2 391.28	2 296.08	2 369.04	2 408.12
<i>Excédent</i>	3 595.69	5 254.92	5 628.67	5 938.31	5 859.33

- **Les tarifs pour 2008 étaient les suivants :**

Art. 1^{er} : Marchés : Commerçants s'installant sur le marché, sur les étaux en voiture - magasin ou à même le sol : 0.40 euro le mètre linéaire, sur une profondeur de 3 mètres, avec un minimum de perception de 2.50 euros, plus le sac poubelle au prix de 0.15 euro. **Les commerçants paient 0.76 euro supplémentaire (chaque samedi) pour l'animation du marché.**

Proposition nouveaux tarifs : RECONDUCTION POUR L'ANNEE 2009

Art. 2^{ème} : Foires foraines : Pour les industriels et marchands forains par tranche de 7 jours, à l'occasion des foires : 0.85 euro le m² avec un minimum de perception de 10.00 euros.

Proposition nouveau tarif : RECONDUCTION POUR L'ANNEE 2009

Art. 3^{ème} : Exposition de véhicules ou de matériel agricole :

Exposants doudevillais : 2.50 euros pour les trois premiers véhicules et application de l'article 1^{er} pour les véhicules suivants.

Proposition nouveau tarif : RECONDUCTION POUR L'ANNEE 2009

Art. 4^{ème} : **Produits de la ferme** : gratuité pour les produits apportés sur le marché par le particulier Doudevillais et celui qui fait partie de la Communauté de Communes « Plateau de Caux Fleur de Lin ». Il est précisé qu'il doit s'agir de la propre production du particulier, affilié à un organisme.

Proposition nouveaux tarifs : RECONDUCTION POUR L'ANNEE 2009

Art. 5^{ème} : **Braderies et autres manifestations commerciales** : 2.50 euros le mètre linéaire sur une profondeur de 3 mètres avec minimum de perception de 10.00 euros et la gratuité pour les Doudevillais sur une longueur de 6 mètres (pour une longueur supérieure à 6 mètres, le mètre linéaire est payant pour les Doudevillais).

Proposition nouveaux tarifs : RECONDUCTION POUR L'ANNEE 2009

Art. 6^{ème} : **Cirques** : Proposition d'un forfait journalier de 10.00 euros payables d'avance, avec un maximum d'implantation de quatre jours, sur le territoire communal.

Avis de la Commission : INSTAURATION DE CE TARIF POUR L'ANNEE 2009

Marchés - remarques :

Déplacement du lieu du marché :

- Marché du samedi 15 août 2009 ⇒ Espace du Mont Criquet
- Marché du samedi 10 octobre 2009 ⇒ Espace du Mont Criquet

Doit-on maintenir les dates de marché suivantes :

- ⇒ Marché du samedi 26 décembre 2009
- ⇒ Marché du samedi 02 janvier 2010

Avis de la Commission :

En ce qui concerne le maintien des dates de marché pour le 26 décembre 2009 et 02 janvier 2010, la Commission propose de demander l'avis des commerçants du marché. Un questionnaire sera distribué pour connaître leur position.

B - TARIFS ET REGLEMENT DES SALLES COMMUNALES :

Bilan financier de l'utilisation des salles des fêtes, en euros :

	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Recettes</i>	2 403.99	1 973.79	2 275.00	3 245.79	3 125.79
<i>Dépenses</i>	13 059.19	9 645.62	8 299.05	1 911.88	1 825.58
<i>Résultat</i>	- 10 655.20	- 7671.83	- 6 024.05	+ 1 333.91	+ 1 300.21

- Les tarifs et le règlement pour les salles communales, en 2008, étaient les suivants :

La location de l'ensemble des salles communales est exclusivement réservée aux Doudevillais.

Les salles communales sont louées avec tables et chaises (sans vaisselle).

La gratuité est accordée pour les assemblées générales, les réunions du Conseil d'administration ou de bureau des associations doudevillaises. Cette gratuité s'accorde alors aux autres salles.

La gratuité est également accordée pour les expos ventes de l'ADMR, le repas annuel du Club de l'Amitié, le Banquet de la Ste Cécile et la Sainte Barbe, de même que les activités de « l'Animation Jeunesse », les activités pédagogiques (liées directement à la classe) et pour toute cérémonie se rapportant directement aux activités et aux repas officiels du Comité de Jumelage.

En 2008, les membres de la Commission « Foires et Marchés » ont institué une réservation gratuite par an, pour chaque association doudevillaise, dans une des salles communales.

Par contre, si la salle est restée vacante le jour de la réservation, le tarif de location sera alors été réclamé à l'association.

1) Salle du Mont Criquet :

<u>a) Associations doudevillaises :</u>	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
• Réunions simples	0 euros	0 euros
• Manifestations spectacles (entrée payante)	75.00 euros	75.00 euros
• Lotos	50.00 euros	50.00 euros

b) Vin d'honneur - particulier doudevillais :

Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
150.00 euros	100.00 euros

Pour les Vins d'Honneur de mariage, la location est possible si le mariage civil est célébré en Mairie de Doudeville.

c) Repas - particulier doudevillais :

Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
400.00 euros	250.00 euros

d) Associations et entreprises extérieures à la commune :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
• Réunion simple	250.00 euros	100.00 euros
• Repas	400.00 euros	250.00 euros

L'encaisse se fera avant la location, pour toutes les salles communales, à la réservation ou à la remise des clefs.

La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 350.00 euros.

Cette caution sera réclamée dès la réservation, aux particuliers doudevillais, associations et entreprises extérieures à la commune. (pas de dépôt de caution pour les associations doudevillaises)

2) Salle de Vautuit :

a) Pour la salle de Vautuit, où le Conseil Municipal lors de la réunion du 26 mars 1999 a établi le règlement suivant :

La salle de Vautuit ne peut être attribuée et par ordre de priorité qu'au :

- **Comité des fêtes de Vautuit**
- **Aux habitants du hameau de Vautuit**
- **Et aux habitants de la Commune de Doudeville.**

La priorité du Comité des Fêtes de Vautuit ne joue que le jour de l'établissement du calendrier de réservation d'occupation de la salle des fêtes.

La capacité d'accueil de la salle est de 50 personnes maximum.

Monsieur l'Agent de Police municipale est chargé de faire l'état des lieux (*même pour le comité des fêtes de Vautuit*) et la remise des clefs lors de toute attribution.

b) Location de la salle de Vautuit : 100.00 euros.

c) **La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 350.00 euros.**

Proposition nouveau tarif : RECONDUCTION POUR L'ANNEE 2009

3) Autres tarifs de location :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
- Le préau de l'école Breton ou Mensire (hors période scolaire)	250.00 euros	200.00 euros

PRIORITE « AUX AMIS DU 15 AOUT » DU 05 JUILLET AU 20 AOUT

4) Tarifs et règlement pour la location de la salle de la R.P.A :

- La demande de location de la salle devra être formulée par écrit et cette demande sera présentée en réunion d'Adjoints ou en Commission « Foires et Marchés », pour accord.
- Comme l'ensemble des salles communales, celle ci est réservée aux Doudevillais. **Pour les Vins d'Honneur de mariage, la location est possible si le mariage civil est célébré en Mairie de Doudeville.**
- La sonorisation de la salle est interdite.
- Un état des lieux devra être effectué, à chaque location, par Mme LEROUY, présente à la R.P.A pendant la semaine.

a) Vin d'honneur - particulier doudevillais :

Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
200.00 euros	150.00 euros

b) Repas - particulier doudevillais :

Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
300.00 euros	250.00 euros

L'encaisse se fera avant la location, pour toutes les salles communales, à la réservation ou à la remise des clefs.

La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 350.00 euros.

Cette caution sera réclamée dès la réservation, aux particuliers doudevillais.

4) Hôtel de Ville :

a) Salle d'Honneur : pour les congrès et organismes privés (réunions simples) :

Demi-Journée : 200.00 euros

Journée : 350.00 euros

b) Salle du rez-de-chaussée : pour les congrès et organismes privés (réunions simples et vins d'honneur) et pour les particuliers doudevillais (vins d'honneur) :

Demi-journée : 150.00 euros

Journée : 250.00 euros

Pour les Vins d'Honneur de mariage, la location est possible si le mariage civil est célébré en Mairie de Doudeville.

c) Location des deux salles simultanément :

Demi-journée : 300.00 euros

Journée : 500.00 euros

La salle du rez-de-chaussée sera autorisée pour les expositions des associations doudevillaises.

L'encaisse se fera avant la location, pour toutes les salles communales, à la réservation ou à la remise des clefs.

La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 500.00 euros.

Cette caution sera réclamée dès la réservation.

Toute autre demande de location de la salle d'Honneur ou de la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (non prévue par le règlement ci-dessus) sera étudiée soit en Commission « Foires et Marchés », soit en séance du Conseil Municipal.

5) PRET DE SALLE A LA SUITE D'UNE CEREMONIE DE DECES :

La Commission a autorisé la mise à disposition d'une salle (à la RPA ou à la Printanière de Vautuit), pour une somme de 20.00 euros, aux familles qui désirent se retrouver après une inhumation dans un des deux cimetières de la Commune.

C) TARIFS DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES :

Pour les Doudevillais, résidents à Doudeville :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Concession de 30 ans (2 m ² sans caveau)	300.00 euros	300.00 euros
Concession de 30 ans (2,50 m ² avec caveau)	450.00 euros	450.00 euros
Concession de 50 ans (2 m ² sans caveau)	450.00 euros	450.00 euros
Concession de 50 ans (2,50 m ² avec caveau)	700.00 euros	700.00 euros

Pour les natifs de Doudeville, ne résidant plus à Doudeville (sauf départ en institution) :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Concession de 30 ans (2 m ² sans caveau)	600.00 euros	600.00 euros
Concession de 30 ans (2,50 m ² avec caveau)	900.00 euros	900.00 euros
Concession de 50 ans (2 m ² sans caveau)	900.00 euros	900.00 euros
Concession de 50 ans (2,50 m ² avec caveau)	1 400.00 euros	1 400.00 euros

Superposition 50 % du tarif extérieur

Columbarium du cimetière : (ouvert à toute personne du canton)

- 1°) Pour 2008 : le tarif était de : 1 000.00 euros pour les Doudevillais
1 250.00 euros pour les hors Commune du canton

Proposition nouveaux tarifs : RECONDUCTION POUR L'ANNEE 2009

2°) La durée de la concession a été fixée à 15 ans avec possibilité de renouvellement à terme.

3°) Le dépôt des cendres a été limité à 2 personnes par case, avec droits de superposition.

Le droit de superposition est conservé.

4°) Le dépôt de fleurs est autorisé.

Réforme de la législation funéraire - Taux des vacations funéraires :

Afin d'harmoniser sur l'ensemble du territoire le taux des vacations funéraires, les

communes doivent, dans les meilleurs délais, prendre une délibération pour fixer le taux des vacations funéraires qui sera pour toutes les communes, compris entre 20 et 25 euros.

Proposition : 25.00 euros

Avis de la Commission : LA COMMISSION PROPOSE DE FIXER LE TAUX DE VACATION FUNERAIRE A 25.00 EUROS.

D - DROIT D'OCCUPATION AU CHENIL :

Tarif unique de 160.00 euros

Proposition nouveau tarif : RECONDUCTION POUR L'ANNEE 2009

E - QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le prêt de la salle d'honneur de l'hôtel de ville au magasin Eole de Doudeville le 4 avril 2009, afin d'organiser un défilé de Mode.

M. MALANDRIN précise qu'il faudrait limiter le nombre d'entrées au nombre de places assises autorisées pour éviter toutes dégradations de la salle. Il propose de créer une convention de mise à disposition pour ce jour.

Les membres du Conseil Municipal, sous ces conditions, acceptent, à l'unanimité des votants, le prêt de cette salle.

FIN DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FOIRES ET MARCHES

Commentaires et Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte rendu de la Commission foires et marchés du 18 février dernier.

21) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE DU 18 FEVRIER 2009 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE			X	
M. BELLIERE		X		
Mme MORIN		X		
M. LOSSON (Suppléant)	X			
M. MALANDRIN (Suppléant)				

COMPTE RENDU

- Préparation du budget 2009
- Questions diverses

SUBVENTIONS MUNICIPALES

ANNEE 2009

	Subventions 2007	Observations 2007	Subventions 2008	Observations 2008	Subventions 2009	Observations 2009
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	750.00 €		750.00 €	33 adhérents	<i>750.00 € à provisionner</i>	<i>Pas de document reçu en mairie</i>
ACPG	Forfait 400.00 €	101 adhérents	Forfait 400.00 €	61 adhérents	Forfait 400.00 €	59 adhérents
MEDAILLES MILITAIRES	Forfait 50.00 €	22 adhérents	Forfait 50.00 €	20 adhérents		Association dissoute
AFN	Forfait 150.00 €	17 adhérents	Forfait 150.00 €	17 adhérents	Forfait 150.00 €	17 adhérents
ADMR	3 100.00 €		3 100.00 €	Documents reçus en mairie	3 100.00 €	Documents reçus en mairie
COMITE ECHANGES CULTURELS	500.00 €		500.00 € + 500.00 € (subv. except)	Documents reçus en mairie	Forfait 500.00 € Provision : 500.00 €	<i>Provision pour manifestation exceptionnelle</i>
LES AMIS DU 15 AOUT	7 622.00 €		7 622.00 €	Documents reçus en mairie	7 622.00 € +Subv. except : 3000.00 €	Subvention except. pour combler le déficit de l'association
AMICALE DES MAIRES	0 €		0 €	Pas de document reçu en mairie	25.00 €	
CLUB DE L'AMITIE	5 € par adhérents 170 adhérents Montant Subv. 850.00 € + 9 cotisations à 9.00 € pour la Maison de Retraite Total : 931.00 €	170 adhérents	5 € par adhérents 150 adhérents Montant Subv. 750.00 € + 9 cotisations à 9.00 € pour la Maison de Retraite Total : 831.00 €	150 adhérents	5 € par adhérents 150 adhérents Montant Subv. 750.00 € + 9 cotisations à 10.00 € pour la Maison de Retraite Total : 840.00 €	150 adhérents
ATELIER DE LECTURE	3 100.00 €	114 adhérents	3 100.00 €	102 adhérents	3 100.00 €	86 adhérents

EXPO LIN SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	765.00 €		0 €	Pas de document reçu en mairie		Pas de document reçu en mairie
BANQUE ALIMENTAIRE	868.00 €		0 €	Pas de document reçu en mairie	1 079.00 €	Documents reçus en mairie
ADM Association départementale des maires	232.38 €		232.38 €		232.38 €	Documents reçus en mairie
DOUDEVILLE ACCUEIL	10.00 € pour les adhérents de – 18 ans 5.00 € pour les adhérents de + de 18 ans Montant de la Subv : 680 + 920 = 1 600.00 €	Adhérents de – 18 ans : 68 Adhérents de + 18 ans : 184	10.00 € pour les adhérents de – 18 ans 5.00 € pour les adhérents de + de 18 ans Montant de la Subv : 710 + 955 = 1 665.00 €	Adhérents de – 18 ans : 71 Adhérents de + 18 ans : 191	Plafonnement de la subvention à 1 500.00 €	Adhérents de – 18 ans : 117 Adhérents de + 18 ans : 138
ATTELAGE	0 €	223 membres	0 €	219 membres		Pas de document reçu en mairie
QUILT EN CAUX	150.00 €	24 adhérents	150.00 € + 350.00 € (subv. except)	22 adhérents	Forfait : 300.00 €	22 adhérents
FEDERATION MUSICALE DE FRANCE	185.00 €		185.00 €	Frais de jury de l'école de musique	185.00 €	Frais de jury de l'école de musique
PAYS DE CAUX TERRE DE MEMOIRE 1939/1945	0.00 €		0.00 €	Pas de document reçu en mairie	<i>Provision de 50.00 €</i>	<i>Pas de document reçu en mairie</i>
LA RENAISSANCE	4 575.00 €		4 575.00 €	Documents reçus en mairie	4 575.00 €	45 adhérents
COMITE DES FETES DE VAUTUIT	450.00 €		450.00 €	Documents reçus en mairie	450.00 €	Documents reçus en mairie
CROIX ROUGE FRANCAISE	150.00 €		150.00 €		<i>Provision de 150.00 €</i>	<i>Pas de document reçu en mairie</i>
ENSEMBLE POUR LES ENFANTS	0.00 €	10 adhérents	50.00 €	22 adhérents	Forfait : 50.00 €	12 adhérents

AU CŒUR DU LIN	0.00 €	13 membres	350.00 €		<i>Provision de 50.00 €</i>	<i>Pas de document reçu en mairie</i>
CAUE	258.20 €		258.20 €		<i>Provision de 300.00 €</i>	<i>Pas de document reçu en mairie</i>
FSL	0.00 €		1 919.76 €		<i>Provision de 2 000.00 €</i>	<i>Pas de document reçu en mairie</i>
PIGEONS CLUB					Forfait : 50.00 €	11 adhérents
LA PREVENTION ROUTIERE					<i>Provision de 50.00 €</i>	<i>Pas de document reçu en mairie</i>
AMF Association des maires de France	451.17 €				471.71 €	Documents reçus en mairie
TOTAL	26 287.75 euros		27 838.34 euros		31 480.09 euros	

FIN DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Commentaires et Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le compte rendu de la commission vie associative du 18 février 2009.

22) FETE DE LA MUSIQUE 2009 :

Nous avons reçu un devis de l'orchestre MILLENIUM, pour la Fête de la Musique 2009. La formule proposée comprend 14 éléments : 3 danseuses/chanteuses, 2 chanteurs, 3 cuivres, clavier, basse, guitare, batterie, et 2 techniciens.

Le montant de la prestation est de 5 540.00 euros.

Intervention de M. MOGIS.

Commentaires et Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, s'accordent sur le choix de l'orchestre MILLENIUM pour la Fête de la musique de 2009.

23) REUNION DU CCAS – BUDGET 2009 :

Nous devons fixer une date de réunion pour le Conseil du C.C.A.S.
Le budget primitif du C.C.A.S sera à l'ordre du jour de cette réunion.
La date retenue devra être fixée avant le vote du budget primitif de la Commune.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil du C.C.A.S aura lieu le jeudi 12 mars 2009 à 18H 30.

24) COMPENSATION FINANCIERE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DANS LES ECOLES PRIMAIRES :

Nous avons reçu une correspondance de l'Inspection académique nous notifiant le montant de la compensation financière suite à la mise en place du service minimum dans les écoles primaires, à l'occasion de la grève des enseignants du 20 novembre 2008.

Deux enfants de l'école maternelle et 12 enfants de l'école élémentaire ont été accueillis ce jour, par le personnel communal.

Le montant de la compensation financière s'élève à 940.68 euros.

25) COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

Intervention de M. LOSSON :

- **Mardi 13 janvier 2009 :** Une Commission Communication a eu lieu pour la relecture du guide pratique.
- **Vendredi 16 janvier 2009 :** Une réunion avec l'association « Les amis de Bourvil » et la Commission « Fêtes et Cérémonies » a eu lieu afin de préparer la manifestation du passage des « Cracks » (manifestation basée sur le thème de ce film).
- **Jeudi 05 février 2009 :** Une réunion avec la Communauté de Communes a eu lieu afin de débiter la préparation de la fête du Lin (du 19 au 21 juin 2009).
- **Vendredi 06 février 2009 :** Réunion sur la carte scolaire à Saint Valéry en Caux (confirmation de la classe supplémentaire en maternelle)
- **Vendredi 06 février 2009 :** Projection du film sur les Cracks, à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville. Seules quatre associations sont venues pour proposer leur aide à la manifestation (Les Amis du 15 août, le Comité des fêtes de Vautuit, Les Coureurs du Lin, Echecs)
- **Mardi 10 février 2009 :** Discussion au Carrefour du Lin entre M. VANDECANDELAERE, Corinne LEMASSON et Isabelle HENRY afin de valoriser le Carrefour du Lin.
- **Mardi 17 février 2009 :** Réunion de bureau avec l'association « Atelier de lecture », suite au déménagement de la bibliothèque associative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

**La prochaine séance de Conseil municipal est fixée
le mardi 17 mars 2009, à 18H30.**